

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0183**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Déclassement d'un volume du domaine public de voirie communautaire en tréfonds de la rue Louis Becker

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1<sup>er</sup> septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

**Bureau du 8 septembre 2008****Décision n° B-2008-0183**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déclassement d'un volume du domaine public de voirie communautaire en tréfonds de la rue Louis Becker**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre de la restructuration du Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne, il est prévu la création d'un passage souterrain afin de relier les bâtiments situés de part et d'autre de la rue Louis Becker à Villeurbanne.

Pour cette opération, la ville de Villeurbanne souhaite acquérir un volume du domaine public en tréfonds de la rue Louis Becker nécessaire à la réalisation de ce passage.

Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement dudit volume tel que défini dans les plans joints au dossier.

Les services communautaires ont émis un avis favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte de l'égout de type T 180, présent sur le site.

La ville de Villeurbanne a confirmé qu'elle avait pris note des précautions concernant cet ouvrage et prendrait financièrement à sa charge les travaux liés au maintien des réseaux et au remblaiement du passage ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après désaffectation, le déclassement d'un volume du domaine public de voirie communautaire en tréfonds de la rue Louis Becker à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, au prix de 2 900 €, au profit de la ville de Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.**